

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation :

8 avril 2025

Date d'affichage :

10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 14 avril 2025, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Sabine GRZYB, Odile COLOMB, Marie-Hélène VIVENS, Elodie BRUN, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusé : Jacques BOUTONNET procuration à Alain BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET

OBJET : ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS – UTILISATION VEHICULE COMMUNAL AVEC CHAUFFEUR

- Considérant que le tri et la collecte des déchets fait partie intégrante de la vie communale et inter-communale,
- Considérant le volume important d'encombrants générés dans la commune,
- Considérant la délibération de Novembre 2009 qui permettaient aux administrés d'utiliser le véhicule communal avec chauffeur pour évacuer de gros volumes d'objets moyennant paiement d'une somme de 100 €,
- Considérant le coût réel d'une telle prestation en 2025,

Monsieur le Maire propose, que pour les gros volumes **d'encombrants ou de déchets verts**, les administrés qui en feront la demande en mairie, pourront bénéficier de la location du camion communal avec chauffeur, les jours ouvrables et pendant les heures de service, moyennant paiement d'une somme forfaitaire de :

- 100 € par voyage à la déchetterie intercommunale de Molières Cavailiac.
- 50 € par voyage à la déchetterie verte d'Alzon ou sur le parking de la salle des fêtes pour la déchets'tri mobile.

Après délibération, les membres du Conseil adoptent cette proposition à **l'unanimité.**

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : _____



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture du Gard

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE D ALZON

N° de SIREN: 213000094

Numéro Acte de la collectivité locale: 25_21_TARIENCOM

Objet acte: Annule et remplace - Tarif utilisation véhicule communal avec chauffeur encombrants et déchets verts

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.1-Autres domaines de competences des communes

Identifiant Acte: 030-213000094-20250414-25_21_TARIENCOM-DE

Rapport d'erreur(s):